

## Communiqué de presse

Mardi 19 janvier 2021

### La Région lance une nouvelle offre de formation pour les personnes très éloignées de l'emploi

**Océane Charret-Godard, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté chargée de la formation professionnelle, a réuni mardi 19 janvier l'ensemble des partenaires de la formation pour lancer officiellement la nouvelle offre régionale de formation destinée aux personnes très éloignées de l'emploi : le Dispositif Amont de la Qualification (DAQ) 2.0.**

Entièrement portée par le Conseil régional, la première génération du DAQ a été mise en place en 2017 pour un budget annuel de 23 M€.

En 2019, 61 % des personnes entrées en formations régionales ont suivi le Dispositif Amont de la Qualification, un chiffre en constante augmentation.

A l'issue d'un travail d'évaluation avec l'ensemble des partenaires, le DAQ devient le « DAQ 2.0 ».

Déjà considéré comme « action remarquable » par le Haut-Commissariat aux Compétences au niveau national, le DAQ 2.0 va encore plus loin dans l'accompagnement personnalisé des personnes sans aucune qualification pour les soutenir dans leur chemin vers l'insertion et vers l'emploi. C'est un maillon essentiel de l'offre de formation renforcée par le Pacte d'Investissement dans les Compétences, le Plan Jeunes et le Plan Régional d'Accélération de l'Investissement Régional.

50 organismes de formation sont impliqués dans la mise en œuvre du dispositif DAQ 2.0, pour que l'offre de formation soit localisée au plus près du domicile des stagiaires sur l'ensemble du territoire régional.

#### ***Le DAQ 2.0 qu'est-ce que c'est ?***

Les parcours de formation sont construits à partir de trois principales prestations :

1. L'accueil et la construction de parcours

Un référent accompagne le stagiaire et construit avec lui son parcours de formation.

2. L'acquisition de compétences générales et professionnelles

Le parcours permet d'attester d'un premier niveau de compétences acquises grâce au passage de certifications et/ou d'habilitation (maîtrise de la langue, de compétences numériques, attestation de sécurité routière...).

3. L'intégration renforcée des compétences professionnelles

Des mises en situation professionnelle sont organisées sur des plateaux techniques, des bancs d'essai, ou via des immersions sur les programmes qualifiants et des stages en entreprise.

### ***A qui s'adresse-t-il ?***

Le DAQ 2.0 s'adresse aux demandeurs d'emploi de plus de 16 ans, inscrits ou non à Pôle emploi avec une attention particulière en direction des publics peu ou pas qualifiés. Aucun niveau spécifique n'est requis.

### ***Une formation prise en charge par la Région et rémunérée***

Les frais d'inscription et de formation sont intégralement pris en charge par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les stagiaires inscrits sur les formations DAQ peuvent obtenir le statut de stagiaires de la formation professionnelle (s'ils n'ont aucun droit à Pôle emploi) et recevoir à ce titre une rémunération (à titre d'exemple un jeune de moins de 18 ans perçoit 455 € par mois de formation depuis la revalorisation régionale).

La Région prévoit de plus une aide forfaitaire de 200 € pour couvrir les frais d'entrée en formation (équipement numérique, frais de garderie...).

### ***Comment s'inscrire ?***

Le nouveau programme est opérationnel depuis le 4 janvier 2021 et les entrées en formation sont prévues régulièrement tout au long de l'année.

Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner via :

- [www.formation-jaimaplace.org](http://www.formation-jaimaplace.org)
- 09.71.04.73.78 (prix d'un appel local)
- Leur conseiller Pôle emploi, la mission locale ou CAP emploi
- Toute personne les accompagnant (travailleurs sociaux, conseiller de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, assistantes sociales...)

---

#### **CONTACT PRESSE :**

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr- tél 03 80 44 34 66